



Convocation pour abandon famille

Par **ogcsteph**, le **06/12/2008** à **22:18**

Bonsoirs,

Je suis convoqué le 12/12/08 devant le tribu correctionnel pour abandon de famille. J'ai divorcé en 2000 et n'ai pas pu payer la pension depuis 2 ans. Je ne pourrais pas me déplacer à l'audience (mon employeur ne peut pas me donner congé) et ne serais pas représenté, mais j'ai fait un courrier au juge, en expliquant qu'ayant perdu une partie de mon salaire je ne pouvais plus payer la pension alimentaire. Je me suis engagé à recommencer à régler la pension dès janvier 2009 car ma situation s'est améliorée. Est-ce que je risque une peine de prison ferme ? arrestation à l'audience ?

merci de m'aider
stephane

Par **ogcsteph**, le **10/12/2008** à **21:54**

si quelqu'un peut m'aider ...
merci